

Chocs

— Une nouvelle augmentation de la durée de cotisation pour un départ en retraite à taux plein (lire page 4) ;
— la remise en cause des allocations familiales ouvrant la voie à une attaque contre toutes les prestations sociales ;
— une nouvelle coupe de 1,5 milliard d'euros dans les dotations aux collectivités territoriales ;
— un « choc de simplification » qui signifie un nouveau cran franchi dans la déréglementation...
Ce 2 avril, commence aussi à l'Assemblée nationale la discussion sur le projet de loi transposant l'accord du 11 janvier visant à généraliser les accords d'entreprises dérogatoires aux conventions collectives. Comme l'affirment les quatre secrétaires nationaux du POI, « les principales annonces du président Hollande dans son entretien télévisé du 28 mars confirment le tournant vers l'austérité anti-ouvrière pris par le gouvernement ». Mais le « compromis historique » souhaité désespérément par le gouvernement sur tous ces sujets se heurte à l'opposition de la CGT et de FO, non signataires de l'accord du 11 janvier. Les deux confédérations appellent une nouvelle fois à manifester, le 9 avril, dans tout le pays, contre l'accord et contre sa transposition dans la loi. « Retrait ! », lancent même en commun de nombreuses unions départementales de ces deux organisations.

Y. L.

REPÈRES

L'accord du 11 janvier préfigure un projet de révision constitutionnelle

Le gouvernement Hollande-Ayrault a présenté le 13 mars dernier un projet de réforme constitutionnelle « relatif à la démocratie sociale ». Reprenant à son compte la loi du 31 janvier 2007 votée sous le gouvernement Sarkozy-Fillon, il prévoit de transformer les « partenaires sociaux » en colégislateurs des mesures de déréglementation : quelques syndicats signent un « accord » inspiré par le gouvernement, transcrit ensuite par le Parlement dans la loi.

Le gouvernement veut en fait généraliser la méthode qui a abouti à l'accord interprofessionnel du 11 janvier 2013 sur la flexibilité : cet accord, dit le gouvernement dans l'exposé des motifs du projet de réforme de la Constitution, « a marqué une nouvelle étape dans la reconnaissance des apports essentiels du dialogue social ».

Concrètement, le communiqué du Conseil des ministres explique que « l'article L. 1 du Code du travail (introduit sous le précédent gouvernement - NDLR) oblige déjà le gouvernement à engager une concertation préalable à toute réforme en matière de relations du travail, d'emploi et de formation professionnelle, permettant aux partenaires sociaux d'engager, s'ils le souhaitent, une négociation collective. Cette règle, étendue aux propositions de loi, sera inscrite dans la Constitution. »



Manifester du 5 mars 2013 en Gironde contre l'ANI. Photo Informations ouvrières

Flexibilité

‘Minoritaire’ ou ‘majoritaire’, l'accord du 11 janvier reste un accord scélérat

Mardi 2 avril, le débat sur le projet gouvernemental transposant en loi l'accord national interprofessionnel (l'ANI) du 11 janvier, un accord de destruction du Code du travail, a commencé à l'Assemblée nationale.

Quatre jours avant, vendredi 29 mars, comme par miracle — c'est le cas de le dire, s'agissant d'une centrale chrétienne —, la CFTC a été créditée par le gouvernement de 9 % des suffrages des salariés, ce qui la faisait passer au-dessus du seuil de 8 % fixé par la loi de 2008 pour considérer une confédération syndicale comme représentative.

LE MINISTRE DU TRAVAIL, MICHEL SAPIN, SE FÉLICITE

Depuis des semaines, les dirigeants confédéraux de la CGT insistent, dans leur critique de l'accord du 11 janvier, sur le fait qu'il était « minoritaire ».

Et maintenant, avec les chiffres officiels publiés vendredi (CGT, 26, 77% ; CFTC, 26 % ; FO, 15,94 % ; CFE-CGC, 9,43 % ; CFTC, 9 %), l'accord devient « majoritaire ». Et alors ? « Minoritaire » ou « majoritaire », qu'est-ce que cela change à la nocivité de cet accord ?

C'est la loi de 2008 qui a institutionnalisé cette notion en remettant en cause le caractère automatique (« irrefragable ») de la représentativité des 5 confédérations syn-

dicales existantes, subordonnant celles-ci à leurs résultats électoraux. Ce dont le ministre du Travail, Michel Sapin, se félicite ainsi, dans une interview sur le site des Echos (1^{er} avril) :

« D'abord, il faut saluer la démarche, voulue en 2008 par les deux principales organisations syndicales que nous avons soutenues à l'époque, et inscrite dans une loi (...) : les syndicats pourront désormais appuyer leurs revendications et leur capacité à négocier sur la légitimité reposant sur la réalité électorale. »

Mais les chiffres donnés vendredi 29 mars donneraient-ils une quelconque « légitimité » supplémentaire à l'accord qui remet en cause des pans entiers du Code du travail ? Non, ce qui compte, c'est le fond. Et d'ailleurs, toute la logique de l'accord du 11 janvier et de la loi qui le transpose est fondée sur cette notion d'« accord majoritaire ».

Les accords dits de « maintien dans l'emploi » pourraient permettre une réduction salariale et/ou une baisse ou une hausse du temps de travail « en cas de graves difficultés conjoncturelles ». A une condition, c'est que ces accords soient majoritaires à 50 %.

DÉROGATIONS AUX CONVENTIONS COLLECTIVES

Avant que ne soit instituée cette notion d'accord majoritaire, un accord d'entreprise ne pouvait être moins favorable aux salariés que les conventions collectives ou le Code du travail. Il ne pouvait que les améliorer. Et peu importe qui signait. C'est



“Chacun doit avoir en tête le rôle clé que doit jouer l'accord d'entreprise pour encadrer le dispositif”

Michel Sapin, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

ce qu'on appelait la hiérarchie des normes. Mais désormais, avec la loi de 2008 et la logique destructrice de l'accord du 11 janvier, dès lors qu'il se trouve une coalition « majoritaire » de syndicats dans l'entreprise pour signer un accord — souvent le couteau sous la gorge —, il est considéré comme valable, même s'il déroge au Code du travail et aux conventions collectives.

Cette notion d'accord « majoritaire » se retrouve dans l'accord du 11 janvier en cas de plans sociaux et de licenciements. Si un accord « majoritaire » est signé, validant le plan social, l'administration du ministère du Travail n'aura que huit jours pour éventuellement le contester (autant dire que c'est impossible), sinon il sera définitivement validé.

Et là, plus aucun recours devant le juge ne sera possible. C'est ce que le ministre Sapin appelle « une plus grande sécurité juridique pour les entreprises ».

Le ministre Sapin résume la logique générale de son projet de loi par cette phrase clé : « Chacun doit avoir en tête le rôle clé que doit jouer l'accord d'entreprise pour encadrer le dispositif. »

Autant dire en creux que les protections juridiques des conventions collectives et du Code du travail ne comptent plus pour le ministre dès lors qu'un accord est « majoritaire » dans l'entreprise.

C'est tout l'axe de son projet de loi. Et c'est pour en exiger le retrait que se multiplient des appels communs d'unions départementales CGT et FO appelant au 9 avril.

Daniel SHAPIRA ■

Multiples appels communs FO et CGT à manifester le 9 avril

A la suite des appels convergents des confédérations FO et CGT à la mobilisation, de très nombreux syndicats, fédérations et unions départementales CGT-Force ouvrière et CGT appellent en commun à manifester dans toute la France le 9 avril contre l'accord interprofessionnel du 11 janvier, contre sa transposition dans la loi, dont la discussion a commencé le 2 avril à l'Assemblée nationale.

Les fédérations des professionnels de la vente CGT et FO exigent ensemble le « retrait du projet de loi » et « appellent l'ensemble des commerciaux à une nouvelle journée de grèves et de manifestation le mardi 9 avril 2013 pour empêcher la transposition dans la loi du contenu de l'ANI du 11 janvier ». Elles expliquent : « Cet accord minoritaire va contribuer à dégrader encore plus la situation de l'emploi et mettre chaque salarié en situation de fragilité et de soumission face à son employeur. Pour nos organisations syndicales, ce projet gouvernemental est inacceptable. »

Les fédérations CGT et FO des organismes sociaux entendent elles aussi « créer partout les conditions de la mobilisation la plus large possible par des appels communs à des arrêts de travail et aux manifestations le 9 avril 2013 ». Elles dénoncent ensemble « le nouveau modèle social que veut nous imposer le Medef avec la complicité du gouvernement actuel » et déclarent : « La transposition dans la loi, par les parlementaires, de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 (...) serait un recul historique des droits des salariés. »

« Tous à la manifestation pour l'empêcher », lancent, dans un tract commun, les unions départementales FO et CGT de la Vienne. En Indre-et-Loire, les unions départementales FO et CGT sont rejointes par la FSU et Solidaires dans un appel commun à manifester le 9 avril : « Cette journée nationale doit exprimer un refus de l'austérité et de la flexibilité, lancent ces organisations. Avec cet accord, les patrons pourraient exercer un chantage permanent pour déroger aux conventions collectives, aux accords de branches, et même au Code du travail. »

“9 avril 2013, grèves et manifestations pour le retrait du projet de loi qui dynamite le Code du travail, pour la défense de tous nos droits.

Un vrai travail, un vrai salaire, une vraie retraite !”

On retrouve les mêmes organisations syndicales dans le Morbihan, qui déclarent ensemble : « Mardi 9 avril 2013, grèves et manifestations pour le retrait du projet de loi qui dynamite le Code du travail, pour la défense de tous nos droits. Un vrai travail, un vrai salaire, une vraie retraite ! »

« Ne laissons pas les députés et les sénateurs casser le Code du travail », lancent ensemble, dans les Pyrénées-Atlantiques, les unions départementales FO et CGT, rejointes, là encore, par la FSU et Solidaires. Elles dénoncent, dans l'accord du 11 janvier et le projet de loi qui veut le transposer, « le cahier revendicatif du Medef que le gouvernement propose de reprendre dans le Code du travail ».

En Haute-Loire, les unions départementales CGT et FO, avec la FSU et Solidaires, appellent

aussi ensemble à la mobilisation « pour le retrait de la loi qui facilite la flexibilité et les licenciements ».

Même exigence, en Eure-et-Loir, des unions départementales CGT et FO, avec la FSU : « Retrait du projet de loi dit de “sécurisation de l'emploi”. »

Autre appel commun : celui des unions régionales d'Ile-de-France CGT, FO, FSU et Solidaires. « Pour les organisations syndicales franciliennes signataires, ce projet gouvernemental est inacceptable », déclarent-elles, appelant à manifester le 9 avril de Montparnasse vers l'Assemblée nationale.

« Nous alertons tous les salariés », lancent ensemble les unions départementales de Loire-Atlantique FO, CGT, rejointes par la FSU, Solidaires et le syndicat des étudiants de Nantes. « Cet accord rejoint les projets de démantèlement des services publics, de l'école, des hôpitaux, des retraites et de la Sécurité sociale. Il s'inscrit dans la politique de rigueur et d'abaissement du coût du travail tous azimuts, imposée aux salariés sous prétexte de compétitivité et à la plus grande satisfaction des actionnaires et de leurs dividendes. » Et d'appeler à manifester le 9 avril pour « le retrait du projet de loi dit de sécurisation de l'emploi ».

Dans les Deux-Sèvres, les unions départementales FO et CGT affirment en commun qu'elles « refusent le projet de loi issu de l'accord de flexibilité du 11 janvier 2013 ». En Haute-Savoie, c'est un triple « non » qui s'affiche dans le tract commun des unions départementales CGT et FO pour le 9 avril : « Non à la flexibilité, non à l'austérité, non à la transposition de l'accord du 11 janvier dans la loi ! »

Parti ouvrier indépendant

Extraits d'une déclaration du POI au lendemain de l'intervention de François Hollande ‘Forger l'unité des travailleurs et des organisations pour bloquer la politique anti-ouvrière du gouvernement’

Les principales annonces du président Hollande dans son entretien télévisé du 28 mars confirment le tournant vers l'austérité anti-ouvrière pris par le gouvernement (...). Face à une telle agression généralisée, aucune équivoque ne peut être entretenue sur la possibilité d'infléchir ou « d'amender » cette politique. Il ne peut y avoir d'autre réponse que le regroupement sur le terrain de classe, créant les conditions de l'action commune de la classe ouvrière et de ses organisations pour bloquer la politique d'austérité et les contre-réformes en cours (accord national interprofessionnel-ANI, Peillon, acte III de la décentralisation et réforme Fioraso à l'université) ou annoncées (retraites et Sécurité sociale).

Il y a urgence. Le pays s'enfoncé. Les usines ferment les unes après les autres. Les services publics sont dévastés. Les droits ouvriers sont menacés.

Il y a urgence. Le pays s'enfoncé au seul motif que la troïka (Commission européenne-Banque centrale européenne-Fonds monétaire international) décide de poursuivre impitoyablement la mise en œuvre de ses plans pour satisfaire aux appétits des marchés.

Il y a urgence. Le pays s'enfoncé parce que le gouvernement Hollande-Ayrault a décidé de se soumettre totalement aux exigences de la troïka et du capital financier. Dans son discours, Hollande a clairement fait référence aux « partenaires sociaux », invités, une nouvelle fois, à prendre en charge cette politique destructrice, notamment au sujet des retraites.

C'est ce qu'il avait déjà tenté de réaliser pour mettre en œuvre la flexibilité, entraînant le refus des confédérations FO et CGT de s'associer à l'accord scélérat Medef-CFDT-gouvernement. C'est ce qu'il voudrait tenter à nouveau pour faire passer la contre-réforme des retraites (et qu'il envisage même de « constitutionnaliser » en inscrivant dans la Constitution l'obligation de « dialogue social »).

Pour se sauver de la catastrophe qui avance à grands pas, pour bloquer les contre-réformes et l'austé-

“Il y a urgence. Le pays s'enfoncé. Les usines ferment les unes après les autres. Les services publics sont dévastés. Les droits ouvriers sont menacés”

térité, la classe ouvrière n'a qu'une voie, celle de l'unité et de l'indépendance de ses organisations. C'est la voie qui conduira à remettre en cause le carcan de l'Union européenne et des traités (en particulier le TSCG). C'est la voie qui, à travers le combat commun des travailleurs et des peuples, forgera les premiers maillons de l'union libre des peuples et des nations libres de toute l'Europe.

Forger aujourd'hui l'unité des travailleurs et des organisations pour bloquer la politique anti-ouvrière du gouvernement Hollande-Ayrault, c'est la condition pour ouvrir la voie à une autre politique fondée sur la satisfaction des besoins de la population :

— une politique qui garantit l'emploi par l'interdiction des licen-

ciements et le rétablissement des emplois supprimés dans les services publics,

— une politique qui garantit les conquêtes ouvrières, des retraites et de la Sécurité sociale par l'abrogation des exonérations accordées aux patrons,

— une politique qui garantit l'égalité de droit des citoyens dans une République une et indivisible fondée sur la libre administration des communes et le respect des prérogatives des élus.

Une telle politique, conforme à la démocratie et aux besoins du plus grand nombre, est contradictoire à la dictature de l'Union européenne et de la troïka.

Il s'agit de regrouper les forces pour préparer les combats qui s'annoncent.

Dans ce but, nous invitons travailleurs, militants, élus de toutes tendances à participer nombreux aux assemblées-débats, meetings et réunions publiques organisés par le Parti ouvrier indépendant dans toute la France.

Paris, le 29 mars 2013
Les secrétaires nationaux
Claude Jenet, Daniel Gluckstein,
Gérard Schivardi, Jean Markun

ÉDITORIAL

Réaction, résistance

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

“Cette loi est la (...) pire loi réactionnaire contre le droit du travail » qu'ait jamais produit « la gauche » au gouver-

nement : celui qui qualifie en ces termes le projet de loi de transposition de l'accord Medef-CFDT (ANI, accord national interprofessionnel) est lui-même membre du bureau national du PS, et c'est dans cette instance qu'il s'exprime ainsi (1).

Réactionnaire en effet, le projet de loi démantelant le Code du travail. Et pas seulement ce projet. Après l'intervention télévisée de Hollande jeudi dernier, c'est Jean-Marc Ayrault qui est venu préciser, dans *Le Journal du dimanche*, l'attaque en préparation contre les retraites. « Au final, nous paierons les retraites », dit Ayrault. Il y avait donc, il y aurait donc risque que les retraites ne soient pas payées ? « Nous préserverons les plus petites retraites », ajoute-t-il. A partir de quand une retraite n'est-elle plus petite ? « Nous pérennisons les régimes de retraite pour les générations à venir », conclut-il. Qu'est-ce que signifie « pérenniser les régimes de retraite », si seules les « petites » verront leur montant préservé ?

L'offensive contre les retraites puise à la même inspiration que l'ANI (tout comme l'acte III de la décentralisation (2) et l'augmentation de la TVA, impôt supporté d'abord et avant tout, par les foyers les plus modestes) : il s'agit, au seul profit du capital financier, de frapper la classe ouvrière, les jeunes, les chômeurs et d'enfoncer un peu plus la population dans la misère et la précarité.

Donnant l'ANI en exemple (notamment pour la future contre-réforme des retraites), Ayrault vante « la méthode que nous avons choisie, celle du dialogue social. Personne n'avait réussi à le faire en trente ans » ! Une réussite, réellement, ce dialogue social ? Tout dépend. La CFDT, c'est sûr, a joué, comme toujours, son rôle de fourrier des contre-réformes et de la destruction des droits ouvriers.

Mais il n'est au pouvoir de personne — fût-il Premier ministre — de faire disparaître le refus des confédérations Force ouvrière et CGT d'approuver cet accord, et leurs appels à se mobiliser le 5 mars dernier, et à nouveau le 9 avril prochain pour lutter contre ce projet.

Les militants et délégués ne s'y sont pas trompés. Depuis l'annonce de la date du 9 avril, il y a huit jours, se multiplient, dans tout le pays et à tous les niveaux, des appels communs d'organisations FO et CGT (et parfois Solidaires, FSU, etc.) à la mobilisation contre l'adoption de la loi scélérate.

Le « compromis historique » que le gouvernement voulait voir surgir du « dialogue social » s'est brisé sur l'ANI. A cette tentative d'intégrer les organisations dans un « syndicalisme rassemblé » au service de la classe capitaliste, les travailleurs et les militants répondent par l'unité d'action pour la défense du Code du travail et des garanties collectives qui constituent la classe ouvrière comme classe (3).

Pour qui regarde du côté du gouvernement, l'heure, c'est certain, est à la réaction. Pour qui regarde du côté de la classe ouvrière et de ses organisations, l'heure est à la résistance.

Réaction, résistance : le choc mûrit.

(1) Gérard Filoche n'en conclut pas pour autant que le gouvernement doit retirer son projet, et soutient un appel pour l'amender.

(2) Dont le gouvernement, en butte à la résistance des élus, vient de modifier les conditions de son passage au Parlement.

(3) L'unité d'action contre l'ANI, c'est l'inverse du « syndicalisme rassemblé »... pour l'ANI !

Retraites

Revue de presse

“Le dossier social explosif du quinquennat”

(Le Parisien, 1^{er} avril 2013)

Marie Stagliano

Dans *Le Figaro* du 31 mars 2013, on peut lire : « Comme on vit plus longtemps (...), il va falloir des durées de cotisations plus longues. C'est une petite phrase dans la longue intervention télévisée de François Hollande jeudi soir sur France 2, qui a installé un sérieux malaise à gauche et relancé le — toujours houleux — débat sur le financement des retraites ».

Une mesure justifiée par Jean-Marc Ayrault dans un entretien au *Le Journal du dimanche*, le 31 mars dernier, qui précise : « Nous ne toucherons pas à l'âge légal. Le fil conducteur de nos décisions, c'est la justice. Cette réforme traitera la pénibilité au travail, la complexité des régimes et résoudra les inégalités. »

« Complexité des régimes », « inégalités »... c'est bien l'ensemble du système des retraites qui est visé : régime général, régimes spéciaux, Code des pensions.

QUE SIGNIFIE ALLONGER LA DURÉE DE COTISATION SANS TOUCHER À L'ÂGE LÉGAL ?

Le Figaro explique : « En France, pour prétendre à une retraite à taux plein, il faut avoir cotisé suffisamment longtemps (41 ans et trois mois actuellement) et avoir atteint l'âge légal de départ à la retraite. Si l'une ou l'autre condition n'est pas satisfaite, les pensions subissent une décote. Ainsi, décider d'augmenter la durée de cotisation sans rallonger l'âge de départ à la retraite revient quand même à demander de travailler plus de trimestres (souligné par nous). Un salarié pourra toujours partir à la retraite à 62 ans, mais, s'il veut percevoir une pension à taux plein — par exemple parce qu'il est entré sur le marché du travail à 25 ans après ses études — il faudra qu'il ait cotisé plus longtemps. »

Et pour *Les Echos* (31 mars) : « Reste que le maintien de l'âge légal du départ à la retraite, malgré l'allongement de la durée de cotisation annoncée par François Hollande, n'est pas forcément une bonne nouvelle. (...) Pour éviter une décote, les salariés n'ont souvent d'autre choix que celui de travailler plus longtemps (souligné par nous). Ainsi, en 2012, les 600 000 salariés du secteur privé qui ont pris leur retraite ont liquidé leurs droits à 62 ans et deux mois en moyenne, c'est-à-dire avec trois mois de plus que ceux qui étaient partis en 2011. »

HOLLANDE “EMBOÎTE LE PAS” À SARKOZY

« C'est ce qu'on appelle un virage complet. Après avoir tant critiqué la réforme des retraites de Nicolas Sarkozy, François Hollande lui emboîte soudain le pas. Les Français vont devoir travailler plus longtemps (souligné par nous) » (*Le Parisien*, 1^{er} avril).

POUR LE PREMIER MINISTRE, “CELLE DE LA CONCERTATION” ...

« Nous avons une méthode, celle de la concertation. La commission présidée par Yannick Moreau présentera un rapport en juin. Tous les scénarios seront sur la table à l'occasion de la grande conférence sociale qui suivra. Puis les partenaires sociaux en débattront. A l'automne, les choses seront claires pour tout le monde » (*Le Journal du dimanche*, 31 mars).

... “LA CGT ET FO SONT DÉJÀ VENT DEBOUT” ET “PRÊTS À LA BATAILLE”

« L'enjeu est d'importance, tant la question des retraites représente une inépuisable source de conflit. Et si les esprits semblent avoir évolué au Parti socialiste, ce n'est pas le cas à la gauche de la gauche. Tout comme dans les rangs syndicaux où, contrairement à la CFDT,

la CGT et FO sont déjà vent debout. “Augmenter la durée de cotisation revient à pénaliser une fois encore les femmes, les jeunes et les précaires. Des populations qui n'auront jamais leurs quarante-deux années de cotisation et seront pour beaucoup des retraités pauvres” (souligné par nous), dénoncent en chœur les deux syndicats prêts à la bataille. La future réforme des retraites pourrait bien devenir le dossier social explosif du quinquennat » (*Le Parisien*, 1^{er} avril).

“L'allongement de la durée de cotisation ne suffira pas”

(Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT)



« Laurent Berger a rappelé que son syndicat s'était prononcé dès 2003 pour un allongement de la durée de cotisation, la piste de réforme évoquée

successivement par François Hollande jeudi soir et par Jean-Marc Ayrault dans le JDD : “Ceux qui aujourd'hui nous disent que c'est l'allongement de la durée de cotisation qui est le paramètre le plus performant, ce n'était pas ce qu'ils pensaient en 2003 quand nous le pensions déjà”, a-t-il dit, en référence à l'isolement syndical et politique de la CFDT au moment de la réforme Fillon. “Mais cela ne suffira pas à faire une réforme des retraites d'ampleur”, a-t-il poursuivi. (...) “Il faut un système (de retraites) beaucoup plus lisible où le libre choix soit davantage possible, il faut aller vers plus d'harmonisation des régimes”, a-t-il ajouté. » (*Le Parisien*, 1^{er} avril).

Photo AFP

Allocations familiales

Remise du rapport Fragonard

Les précédentes tentatives de remise en cause des allocations familiales

Nicole Bernard

Bertrand Fragonard (1) vient de déposer son rapport sur la modification du calcul des allocations familiales.

Selon ses propos rapportés par *Le Parisien* (2 avril), il propose « le maintien de l'universalité ». Les allocations familiales proprement dites resteraient donc versées à tout le monde, comme cela était prévu depuis le début ? Oui... et non !

Tout le monde toucherait quelque chose, mais les allocations seraient réduites pour les ménages dits « aisés » (voir notre précédent numéro). Où sera le curseur ? Cela va dépendre du montant des économies que le gouvernement veut réaliser sur le dos des familles !

QUELQUES PRÉCISIONS CONCERNANT LES ALLOCATIONS FAMILIALES

A l'origine, c'est-à-dire après la mise en place des caisses en 1945, les caisses d'allocations familiales versaient à toutes les familles, en reconnaissance du coût induit par la naissance des enfants :

- les allocations familiales à compter du deuxième enfant ;
- les allocations prénatales ;
- les allocations de maternité ;
- l'allocation de salaire unique.

Ces prestations, versées sans condition de ressources, devaient être indexées sur les salaires (on en est loin aujourd'hui).

En 1967, le gouvernement de De Gaulle a promulgué des ordonnances imposant à la Sécurité sociale d'équilibrer branche par branche ses dépenses et ses recettes. Concernant les allocations familiales, l'exigence d'équilibre financier s'était traduite par la proposition, non aboutie, de « moduler en fonction des ressources les prestations traditionnelles », assortie de leur intégration dans le revenu soumis à l'impôt sur le revenu.



Photo AFP

Comme on le voit, le gouvernement Ayrault n'invente rien. C'est toujours la même logique : rester dans la même enveloppe en réduisant, par la fixation du seuil de ressources, le nombre de bénéficiaires.

Cette attaque contre la Sécurité sociale de 1945 a suscité un rejet qui a nourri la grève générale de 1968, grève générale qui, selon feu le ministre Séguin, a fait prendre vingt-cinq ans de retard dans les attaques contre la Sécu.

Les allocations familiales sont restées (jusqu'au gouvernement Jospin qui, après quelques mois de mise en œuvre, a dû y renoncer) sans condition de ressources.

En revanche, les allocations prénatales et toutes les prestations créées depuis (en particulier toutes les prestations d'aide à la garde des enfants par lesquelles les gouvernements successifs ont tenté de pallier l'absence de financement de crèches collectives) sont passées sous condition de ressources, ce qui a réduit le nombre de bénéficiaires, au nom de la réduction du déficit de la Sécu.

(1) Président du Haut Conseil de la famille, Bertrand Fragonard est le père du RMI. Ce RMI, créé en 1991, représentait 33 % du Smic. Selon, M. Fragonard, on pouvait vivre avec cela...

Patronat

Une profonde crise politique secoue le Medef



Laurence Parisot, l'actuelle présidente du Medef.

Yan Legoff

Laurence Parisot, partisane du « compromis historique » voulue par le gouvernement, ne pourra pas se représenter pour un troisième mandat à la tête de l'organisation patronale.

Une grave crise déchire le Medef. Le 28 mars, son comité exécutif s'est scindé exactement en deux pour décider si les statuts de l'organisation patronale pouvaient être révisés afin de permettre un troisième mandat de Laurence Parisot à sa tête. Ce ne sera donc pas le cas. L'assemblée générale du Medef désignera son successeur en juillet prochain.

Depuis des semaines, un affrontement public, violent, oppose Laurence Parisot à différents prétendants.

Derrière les questions de personnes, se joue le positionnement du Medef dans l'appel répété au « compromis historique » lancé par le gouvernement à l'adresse des syndicats et du patronat pour « réformer » les retraites, les allocations familiales, le Code du travail, l'assurance chômage...

Cette stratégie a été profondément déstabilisée par le refus de la CGT et

de la CGT-Force ouvrière de signer l'accord interprofessionnel du 11 janvier sur la flexibilité et l'appel, à deux reprises, à manifester contre sa transposition dans la loi.

Or depuis l'installation du gouvernement Hollande-Ayrault en juin dernier, Laurence Parisot a joué la carte de la recherche du compromis historique et de la collaboration avec l'exécutif. A l'évidence, au sein du patronat, certains estiment que ce positionnement a atteint ses limites, qu'il est vain de tenter tout compromis historique à froid, et qu'il est temps de passer à une orientation plus brutale avec les syndicats.

“OPPOSITION FRONTALE AU GOUVERNEMENT ET AUX SYNDICATS”

Laurence Parisot expliquait elle-même : « Certains voudraient une opposition frontale au gouvernement et aux syndicats, et vous comprendrez qu'ils n'ont pas envie que je sois candidate. D'autres, et j'en fais partie, préfèrent, tout en restant très fermes sur nos valeurs, un travail coopératif, constructif avec les syndicats et le gouvernement : nous ne concevons pas le patronat

comme un club fermé qui devrait jouer la confrontation, nous voulons avancer. (...) Certains voudraient aussi se servir du patronat pour en faire un outil de combat systématique, quitte à risquer la paralysie de notre pays ou à favoriser le populisme » (1).

Laurence Parisot a donc été battue, bien qu'elle ait depuis annoncé, au grand dam de ses opposants, qu'elle ferait en sorte de peser sur le choix de son successeur ; les candidats déclarés ou putatifs se divisent aussi selon des lignes de clivage similaires.

Pour le gouvernement, confronté au rejet de sa politique parmi les travailleurs, le « compromis historique » était la seule planche de salut : l'échec de Laurence Parisot au sein du Medef en éloigne davantage la possibilité.

Il ne clôt sûrement pas la crise au sein du patronat et de sa représentation politique traditionnelle, l'UMP, sans parler de celle qui ne cesse d'enfler au sein des partis soutenant le gouvernement...

(1) Interview au journal *Les Echos*, 25 mars 2013.

50^e Congrès de la CGT

Une question centrale : la démocratie

Daniel Shapira

De nombreux délégués sont ressortis du congrès confédéral avec le sentiment qu'il y avait eu un problème sérieux de démocratie tout au long de la semaine.

En démocratie, qu'elle soit parlementaire ou syndicale, le droit d'amender un texte est un droit imprescriptible. Et qui dit droit d'amender dit, logiquement, droit de voter sur ces amendements.

Jusqu'au 49^e Congrès, il y avait des votes particuliers sur tel ou tel amendement, dès lors que des délégués le demandaient. Depuis, ce n'est plus le cas. Au 50^e Congrès, les votes devaient être globaux, pour ou contre les résolutions proposées.

La demande d'un vote séparé sur le syndicalisme rassemblé

Intervention de Clarisse Delalandre, déléguée EDF (mardi 19 mars)

"Mon intervention a pour objectif de faire une proposition et une demande au congrès.

J'étais dans la commission qui a travaillé sur les amendements que les syndicats ont soumis sur la première partie du document d'orientation.

Tout d'abord, je me félicite de nombreuses préoccupations des syndicats aient été intégrées dans le texte. Mais il reste un point qui pose problème : c'est la question du « syndicalisme rassemblé ». Hier, dans la commission, nous avons débattu à partir des propositions des syndicats qui souhaitaient enlever cette formule et la remplacer par « unité syndicale sur des revendications claires et précises ».

J'y attache une grande importance. Dans mon syndicat, nous avons été unanimes pour modifier cette formule, surtout après l'ANI ! Les sifflets d'hier, ou, en positif, les applaudissements nourris des délégués sur les très nombreuses interventions contre le syndicalisme rassemblé, témoignent que c'est une question essentielle qui doit être discutée dans notre congrès. Thierry Lepaon l'a d'ailleurs noté dans son introduction hier.

Dans la commission, certains camarades ont expliqué que pour eux « syndicalisme rassemblé » et unité, c'était la même chose. Si c'est la même chose, alors pourquoi ne pas remplacer la formule par « unité sur les revendications » ? C'est la proposition que je fais, et notre congrès, celui des syndicats CGT, est légitime pour se prononcer sur cette question particulière ; c'est pourquoi je propose un vote spécifique sur ce point : je propose de voter séparément du texte d'orientation pour remplacer « syndicalisme rassemblé ».

Sur le fond, qu'on le veuille ou non, il est indéniable que le « syndicalisme rassemblé » est de fait assimilé à une alliance avec la CFDT !

Qu'on le veuille ou non, le « syndicalisme rassemblé » induit l'idée d'un lien organique permanent avec la CFDT ! Cela n'est pas possible.

S'il s'agit de réaliser l'unité sur des revendications, nous sommes tous d'accord, mais un lien organique, une



Photo AFP

alliance sans revendication précise, c'est non ! Aujourd'hui la CFDT nous insulte. Pourquoi ? Parce que la CFDT est pour une nouvelle réforme des retraites. Parce que la CFDT est pour la réforme des allocations familiales. Parce que la CFDT accepte l'austérité. Parce que la CFDT a signé l'ANI ! Bien évidemment, nous ne pouvons nous satisfaire de cela, car cela renvoie à notre attitude CGT par rapport à la politique du gouvernement.

S'il s'agit de dire non à la réforme des retraites à venir, alors, banco à l'unité sur cette revendication, mais une alliance sans revendication, c'est non ! J'en reviens donc à ma demande.

Cette semaine, c'est le congrès de nos syndicats CGT, qui doivent pouvoir donner leur avis et voter sur cette question, c'est légitime. Je remercie les animateurs de la commission qui ont permis le vote dans cette commission, mais ma demande est : un vote séparé sur le « syndicalisme rassemblé », pour que les syndicats puissent décider de supprimer cette formule. Cette proposition doit permettre que les syndicats qui le souhaitent puissent voter librement la partie du document d'orientation sans ce point. »

Plusieurs délégués ont ensuite, dans leurs interventions, relayé cette demande d'un vote séparé sur le terme de « syndicalisme rassemblé ». Une déléguée des services publics a insisté sur le fait que le congrès est souverain et a donc le droit de voter. Mais le président de séance, membre de la commission exécutive confédérale, Alphon-Layre, s'y est vivement opposé : « Vous aurez la possibilité de voter par mandat. C'est sur les propositions de la commission qu'on se prononce. Le congrès ne vote pas sur les amendements. »

La direction confédérale a, certes, imposé qu'il n'y ait pas de vote séparé. Mais cette question a rebondi dans le débat suivant, sur la deuxième résolution. Plusieurs délégués ont demandé avec insistance un vote séparé pour intégrer dans la résolution sur « les ambitions revendicatives » une formulation nette contre l'acte III de la

décentralisation et contre la MAP (modernisation de l'action publique). La pression s'est faite si forte que la tribune, tout en s'opposant à la demande d'un vote séparé, a accepté finalement que soit intégrée à la résolution la double formulation suivante : « Nous rejetons la MAP telle qu'elle est. Nous rejetons l'acte III tel qu'il est. »

Le règlement du congrès et la réforme des statuts

Intervention de Stéphane Jouteux, délégué de la fédération CGT des sociétés d'études (jeudi 21 mars)

"J'avais déposé une demande d'intervention de quatre minutes, conformément au règlement du congrès voté par les délégués, et le bureau du congrès a décidé de réduire à deux minutes, sans nous demander notre avis.

J'ai participé à la commission qui a examiné les amendements sur les statuts. La commission a bien travaillé. Mais en dehors des dispositions légales sur la certification des comptes, et le congrès étant souverain, je demande un report de tout vote sur les modifications statutaires, et je vais expliquer pourquoi.

Quel délégué a eu le temps d'examiner sérieusement les modifications statutaires ?

Quel délégué peut dire qu'il a pu discuter attentivement avec les syndiqués et les commissions exécutives des syndicats dont il porte les voix et mesurer les conséquences que ces modifications vont avoir ?

Je pourrais, si j'avais le temps, vous parler des problèmes posés par l'annexion à nos statuts d'un texte de trois pages sur nos règles de vie.

Je pourrais, si j'avais le temps, vous parler de la remise en cause des prérogatives des syndicats et des unions

locales, notamment sur la définition des périmètres.

Je pourrais, si j'avais le temps, vous parler de la modification de l'article 27-5 qui ouvre la possibilité d'une représentation des syndicats au congrès confédéral non plus par les fédérations, mais par les unions départementales, voire directement par des syndicats multiprofessionnels.

Pourquoi pas ? Tout cela se discute. Mais qui en a discuté dans les syndicats ?

Le problème, c'est justement qu'on n'a pas eu le temps d'en discuter et qu'on nous a présenté les modifications statutaires uniquement comme des obligations légales ou une simple actualisation. Dans la commission, nous avons pris le temps du débat.

Mais comme il ne s'agit pas simplement d'une mise en conformité avec les dispositions légales, mais qu'un grand nombre de modifications touche en réalité à des problèmes fondamentaux qui mettent en cause le fédéralisme, nous sommes rentrés dans des débats compliqués qu'on aurait tort de trancher sans en débattre largement dans la CGT.

Il y a eu des appréciations différentes dans la commission et des votes différenciés, car il ne s'agit pas uniquement de mise en conformité légale.

Mon syndicat avait déposé des amendements. Quand on en a débattu en commission, les camarades Lattaud et Donneddu, qui ont une longue expérience et qui travaillent sur ce sujet depuis longtemps, ont considéré avec la commission que nos questions devaient amener à reformuler des modifications statutaires, qui prêtent encore à débat sur leurs conséquences. Tout cela démontre que l'affaire n'est pas correctement vissée.

Il faut prendre le temps de discuter sérieusement entre nous des implications.

On peut envisager de modifier nos statuts pour permettre à la CGT de surmonter certaines difficultés, c'est évident. Mais, avec ce qui est proposé, nous risquons de créer de nouveaux problèmes.

Il serait préférable de donner le temps et les explications aux syndicats plutôt que voter des changements majeurs

qui vont s'imposer à eux sans qu'ils en aient mesuré les enjeux et les conséquences.

D'où ma demande de report. Il suffit juste au congrès de le décider. »

● Cette demande de report a été relayée par plusieurs délégués. Ainsi, Mikaël Gardent, de la fédération des mines et énergie, a notamment déclaré :

La demande de report du vote sur les statuts

Intervention de Mikaël Gardent, syndicat des personnels informatique et télécoms d'EDF, FNME (jeudi 21 mars)

"Le CCN a présenté les modifications statutaires et l'annexe sur les règles de vie comme des mises en conformité avec la loi et les nouvelles normes financières ; une actualisation, comme l'a dit Philippe Lattaud.

En travaillant dans mon syndicat, on s'est aperçu que c'était bien plus que ça. Et, en participant à la commission du congrès chargée de cette question de la modification des statuts, j'ai eu la surprise de constater que chaque point soulevait de grands débats de fond touchant au fonctionnement de la CGT, au fédéralisme, à la représentation des syndicats dans les congrès et à leur affiliation à la CGT, à la définition des périmètres des structures, etc.

Nous avons discuté plusieurs heures, nous avons des avis différents, certains mentionnaient des exemples de situation posant problème allant dans un sens, d'autres, dans l'autre ; il y a eu des votes contradictoires, etc. Bref, rien n'était simple.

Par exemple au 1.32 des règles de vie, j'avais compris que la formule proposée se substituait à l'ancienne formule ; or je m'aperçois que les deux sont maintenues. On voit bien que tout n'est pas encore réglé.

Et je ne suis d'ailleurs pas sûr que tous les syndicats aient bien mesuré l'importance et les conséquences de toutes ces modifications.

Je pense qu'il faut se donner le temps du débat entre nous. Hier, il a été dit qu'il fallait prendre le temps de mener une réflexion sur le financement de la protection sociale. Pourquoi n'en serait-il pas de même concernant ces importantes modifications statutaires ?

C'est pourquoi je demande que le vote sur cette question soit reporté afin que la discussion se mène avec tous les syndicats de la confédération. »

● Au final, la direction confédérale a cru devoir passer outre et a soumis la réforme des statuts au vote. Mais, dans un premier temps, ce vote n'a pas recueilli les deux tiers de voix nécessaires. Les statuts n'étaient donc pas adoptés. Devant cette situation, Bernard Thibault a proposé de retirer des propositions de modifications statutaires tout ce qui concernait les retraités... et de revoter. « C'est comme en Irlande », ont déclaré dans les couloirs de nombreux délégués. Avec cet artifice, la réforme des statuts a certes été adoptée.

Mais, comme on l'a vu le lendemain dans la séance finale (lire Informations ouvrières, n° 244), les manœuvres et les ruses de procédure ne peuvent rien régler sur le fond.

Courtiers d'assurances

Mobilisation des salariés avec leurs syndicats contre les licenciements

Les courtiers d'assurances forment une branche professionnelle particulière distincte de l'assurance. En effet, les courtiers sont en principe les représentants des assurés face aux compagnies d'assurances. Ils ont une fédération patronale propre, la Chambre syndicale des courtiers d'assurances (CSCA). Cette activité est aujourd'hui très concentrée dans des grands courtiers comme Gras Savoye, AON, Marsh, etc. La concentration des activités a conduit, depuis des années, à des réductions d'effectifs importantes. Aujourd'hui, une directive européenne sur l'intermédiation dans l'assurance menace l'existence de la profession, et les salariés sont confrontés à des plans de licenciements chez Gras Savoye et ASSOR.

La lutte des syndicats FO et CGT contre ces plans a conduit les fédérations CGT et FO de l'assurance à se réunir, ce qui est une première dans l'histoire de la profession. **Les deux fédérations ont adopté des revendications précises qu'elles ont défendues en commun :**

— retrait des PSE (*littéralement : plans de sauvegarde de l'emploi, en réalité de suppression d'emplois* — NDLR) ;
— arrêt des licenciements ;
— un accord de la branche du courtage garantissant le maintien de tous les emplois au même lieu géographique, sans perte de salaire ni déqualification en cas de défaillance totale ou partielle d'un courtier. Elles ont appelé à une grève le 26 février dernier sur ces revendica-

tions, grève qui a été très suivie chez ASSOR et qui a conduit au retrait du PSE et à l'engagement pris par ce groupe de maintenir les emplois.

NOUVELLE ACTION LE 19 MARS

Cependant les problèmes demeurent, et les fédérations CGT et FO ont maintenu les revendications et appelé à une nouvelle action le 19 mars, avec rassemblement devant la CSCA. Celle-ci tente de renvoyer la négociation d'un accord au niveau de l'ensemble de l'assurance, c'est-à-dire avec la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), en espérant ainsi s'insérer dans le dispositif de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour associer les syndicats aux licenciements. Les fédérations CGT et FO ont décidé de maintenir l'exigence d'une négociation dans le cadre de la branche du courtage sur un accord de branche garantissant le maintien de tous les emplois, au même lieu géographique, sans perte de salaire ni déqualification.

Pour la première fois également, un communiqué commun FO et CGT, cette fois au niveau des banques et des assurances, a appelé à la mobilisation contre l'accord interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 et sa transposition dans la loi. Dans le courtage, les fédérations CGT et FO feront connaître, dès le 10 avril 2013, les initiatives qu'elles engageront pour soutenir les revendications.

Correspondant ■



Cliché

Le mardi 19 mars, les fédérations FO et CGT ont été reçues par le président de la CSCA, Dominique Sizes.

Photo DR

Réunion publique à Haguenau (Bas-Rhin)

7 avril, référendum en Alsace : "Pour le non à la collectivité territoriale d'Alsace"

Extrait d'un article des *Dernières Nouvelles d'Alsace*

Quatre représentants des forces de gauche, dont Pernelle Richardot, conseillère régionale PS, étaient réunis mercredi soir salle de la Rôtisserie, à Haguenau, pour exposer leurs arguments pour le non à la collectivité unique d'Alsace et au vote du 7 avril. Alors que l'échéance du 7 avril approche à grands pas, les responsables politiques de différentes sensibilités des forces de progrès social "continuent de se battre ensemble pour donner un contenu au vote non". En mars, ils ont organisé trois réunions publiques, à Saverne, à Brumath et, mercredi soir, à Haguenau.

(...) Quatre intervenants — Jean-Michel Delaye, conseiller municipal de Brumath et membre du POI, Jacky Dudit, militant PCF-Front de gauche, Jean-Yves Ehlenberger, conseiller communautaire du Pays de Brumath et conseiller municipal de Brumath, et Pernelle Richardot, conseillère régio-

nale d'Alsace (PS) (...). "Ce qui préoccupe les citoyens, ce n'est pas la collectivité territoriale d'Alsace, mais comment ils vont boucler leurs fins de mois, s'ils vont garder leur emploi, s'il y aura assez d'enseignants dans l'école primaire de leur enfant...", avance Pernelle Richardot (...).

"Non à la casse du droit du travail"

La conseillère dénonce un "marchandage entre notables" (...): "Non à la casse du droit du travail, à la remise en cause implicite des programmes de l'Education nationale et au référendum organisé dans la précipitation et sans concertation."

Quant aux projets de fusion souvent cités en exemple lors des réunions pour le oui, Pernelle Richardot précise qu'"il s'agit d'indépendantistes bretons ou de régionalistes savoyards". "Le courage de la clarté serait de dire que cette

fusion est une étape vers l'autonomie alsacienne", appuie-t-elle. Pour Jacky Dudit, militant PCF-Front de gauche, "les nouvelles compétences demandées par la région permettraient de déroger au droit national pour s'aligner sur la législation allemande et suisse en matière de droit du travail : pas de Smic, pas de 35 heures et la négociation au sein de l'entreprise qui prévaudrait sur le droit".

Système féodal

Selon Jean-Yves Ehlenberger, cette fusion arrive dans un contexte d'"éloignement régulier du pouvoir par rapport au citoyen" et d'"affaiblissement progressif de la démocratie en cours depuis cinq ans". (...)

Jean-Michel Delaye enfonce le clou : "On assiste à un matraquage de la pensée unique en obligeant les gens à voter oui. C'est le conseil unique avec la pensée unique et le parti unique." ■

Direction des services partagés d'EDF

Grève massive des agents pour le maintien de leurs acquis sur le temps de travail

Le mardi 26 mars, les agents de la direction des services partagés (DSP) d'EDF, qui compte 4 500 agents, ont répondu massivement à l'appel à la grève de leurs organisations syndicales (CGT, FO, CFTC et CFE-CGC) pour le maintien de leurs acquis en matière de temps de travail.

La grève a été préparée par des assemblées générales, qui se sont tenues dans tous les sites, à l'appel des quatre organisations syndicales.

Les agents sont en effet confrontés à la décision unilatérale de la direction de refuser aux nouveaux arrivants ou aux agents changeant d'emplois l'accès aux jours de RTT. Ceux-ci se voient donc imposer trente-cinq heures de travail sur cinq jours avec aucun jour de RTT. Cela contre les dispositions en vigueur permettant jusqu'ici l'accès aux trente-deux heures collectives. Les cadres, eux, perdent neuf jours et demi de RTT.

Lors des assemblées générales, les agents se sont élevés contre ces dispositions.

Ils sont intervenus nombreux dans le même sens : « Dans les mêmes équipes, il va y avoir systématiquement des droits différents, c'est intolérable » ; « Comment faire si je veux changer de poste, je suis bloquée ! » ; « Il va falloir montrer à la direction que nous ne sommes pas d'accord avec ce chantage » ; « Les autres directions d'EDF sont-elles au courant de ce qui se passe à la DSP ? »

Ces assemblées générales ont toutes adopté une motion avec les organisations syndicales exigeant que « les dispositions sur le temps de travail issues des accords locaux des diverses entités ayant constitué la DSP continuent à s'appliquer pour tous les agents de la DSP y compris pour les nouveaux arrivants et les agents mutés, comme c'était le cas depuis la création de la DSP au 1^{er} janvier 2009 » et se concluant ainsi :



Rassemblement EDF à la Défense.

Photo IO

« Les agents réunis en assemblée générale se mettent d'accord sur le principe d'une mobilisation avec grève et rassemblement pour faire aboutir leurs revendications. »

"JUSQU'À 80 % DE GRÉVISTES DANS CERTAINES RÉGIONS"

La grève du 26 mars a donc été historique, suivie par plus de 50 % des agents, le taux de grévistes atteignant 80 % dans certaines régions. Le caractère massif de la grève indique que la question du temps de travail est au cœur des préoccupations du personnel.

Des rassemblements avec demande d'audience à la direction ont eu lieu dans toute la France sur les différents sites.

Dans la région parisienne, 150 agents venus de différents sites se sont rassemblés au siège de la direction, à La Défense, où ils ont envahi le hall de la tour EDF. Une délégation compre-

nant les représentants des différentes organisations syndicales a été reçue par le directeur et le directeur des ressources humaines de la DSP pendant une heure.

Elle a notamment rappelé que la mobilisation des agents avait déjà permis le rejet du projet d'accord de la direction sur le temps de travail et a souligné que les agents et leurs syndicats exigent maintenant qu'il soit mis fin aux mesures discriminatoires imposées par la direction touchant les nouveaux arrivants ou les agents changeant d'emploi et les cadres au sein de la DSP.

Dans un communiqué commun, les organisations syndicales réaffirment les revendications et soulignent que l'ampleur de la grève exige que la direction réponde maintenant à ces revendications. Il s'agit de garantir à tout agent l'application des dispositions en vigueur dans son équipe de travail. A suivre. Correspondant ■



Jacky Dudit, militant PCF-Front de gauche, Jean-Michel Delaye, conseiller municipal de Brumath et membre du POI, Pernelle Richardot, conseillère régionale d'Alsace (PS) et Jean-Yves Ehlenberger, conseiller communautaire du Pays de Brumath et conseiller municipal de Brumath, lors de la conférence de presse.

Photo DVA

Education nationale

“Ni en 2013 ni en 2014”

Laurence Fayard

Les maires et leurs conseils municipaux avaient jusqu'au 31 mars pour décider d'appliquer ou non la réforme des rythmes scolaires à la prochaine rentrée. Premier acte du projet de loi Peillon dit de refondation de l'école, adossé à l'acte III de la décentralisation, le décret sur les rythmes scolaires consacre la territorialisation de l'école.

Par leur grève d'une ampleur sans précédent le 12 février dernier, les enseignants, répondant à l'appel de cinq fédérations syndicales, ont exigé le retrait du décret et l'abandon du projet de loi et se sont élevés contre la mise en place des projets éducatifs territoriaux (PEDT).

Ils ont rejeté le transfert aux régions de la formation professionnelle initiale, la mise en cause de l'enseignement disciplinaire, des diplômes nationaux et qualifications reconnus par les conventions collectives. La réforme des rythmes scolaires s'est également heurtée à la résistance d'élus de nombreuses communes.

La liste des villes reportant son application n'a cessé de s'allonger au fil des semaines : Lyon, Montpellier, Grenoble, Bordeaux, Marseille, Mulhouse, Villeurbanne, Metz, Lille, Amiens... Et si à Paris, Bertrand Delanoë, dans un consensus avec une partie des élus PCF et ceux d'Europe Ecologie-Les Verts, a fait voter son application à la prochaine rentrée, les revendications de retrait du projet Delanoë et d'abrogation du décret formulées dans les puissantes grèves dans l'unité des enseignants, avec leurs syndicats, et des personnels, dans les rassemblements avec les parents, n'ont pas disparu. De leur côté, 90 % des communes rurales ont refusé d'appliquer la réforme à la rentrée 2013.

Dans le Pas-de-Calais, le président des Vertes Collines du Saint-Polois a envoyé un courrier aux 58 maires de sa communauté de communes pour leur demander de « faire de la résistance » contre la réforme.

« 54 m'ont répondu et ont le même avis que moi », dit-il, trois des quatre autres communes n'ayant pas d'école sur leur territoire. Et d'ajouter : « Ce sera "niet" pour 2013 et "niet" pour 2014 ! » Ce maire a raison, l'éclatement de l'Education nationale ne sera pas plus acceptable en 2014 qu'en 2013 ! En dépit des obstacles dressés, la situation ramène plus que jamais au combat pour l'unité pour l'abrogation du décret et l'abandon du projet de loi.

Val-de-Marne

Aucun maire du département n'appliquera la réforme des rythmes scolaires en 2013

Correspondants

Aucun maire du Val-de-Marne n'appliquera le décret Peillon et les nouveaux rythmes scolaires en 2013. La grève du 12 février dernier, suivie à 90 % par les enseignants du département à l'appel de leurs syndicats SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, SUD, CGT, CNT, n'y est pas pour rien. Tous les maires qui avaient affirmé qu'ils souhaitaient mettre en œuvre la réforme gouvernementale dès 2013 ont dû abdiquer les uns après les autres. Les maires PS de Fresnes et de Cachan ont été les derniers à y renoncer.

Le maire de Fresnes, Jean-Jacques Bridey, avait même mis au point un projet pour la rentrée prochaine. Devenu donneur d'ordres aux enseignants, il voulait définir leurs horaires de travail et demander aux directeurs trois heures hebdomadaires de travail gratuit. Voilà où mèneraient le décret Peillon et sa réforme s'ils étaient maintenus ! Le projet a circulé dans toute la ville et la réaction ne s'est pas fait attendre : 400 enseignants et parents se sont rassemblés devant la mairie samedi 23 mars, exigeant le retrait du projet Bridey.

Le chef de cabinet du maire a reçu une délégation de quinze enseignants, parents et représentants des syndicats. Mais le maire s'entêtait. Décision a été prise de se rendre à la réunion convoquée par le maire le lundi 25 mars et de préparer la grève du 28 mars à laquelle, sur la ville, tous les syndicats appelaient, SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD, CGT,



La manifestation du 28 mars 2013 à Paris.

et même le SE-UNSA. Il en allait de même à Cachan.

Le 26 mars à 18 h 30, le maire de Fresnes, seul derrière un pupitre, faisait face à 450 enseignants avec leurs représentants syndicaux départementaux et aux parents. Des élus de tous bords étaient là également.

“Vous ne pouvez imposer cette réforme contre tous les enseignants de votre ville”

Le maire a commencé par vanter longuement la loi Peillon, puis le décret sur les rythmes scolaires et son projet. « La faisabilité a été étudiée, si c'est faisable à Fresnes, ce sera appliqué. J'ai bien reçu une demande d'audience pour que je demande l'abrogation du décret. Ce n'est pas mon idée. Je pense que cette réforme est une très bonne réforme. » Les huées ont commencé à fuser

dans la salle, et plus il donnait de détails sur son projet, plus elles s'amplifiaient.

Une lettre demandant au maire le report, rédigée par les enseignants de Fresnes, est lue par une représentante départementale du SNUipp-FSU, relevant que plus de mille parents ne voulaient pas des nouveaux rythmes scolaires.

Les prises de paroles s'enchaînent : « Jamais vous ne nous entendez ! » « Pourquoi ce refus de dialoguer ? » « Qui va encadrer les enfants ? Des emplois d'avenir ? »

Le maire répond : nous allons embaucher des jeunes Fresnois sur des emplois d'avenir pour les missions d'animation.

Une voix s'élève : « Donnez-leur des CDI, aux jeunes ! »

Une mère se lève : « Vous devriez être avec nous, monsieur le maire ! Vous nous représentez, vous devriez combattre contre avec nous ! On vous a élu, soyez avec nous. »

Un représentant de FO rappelle que la grève du 12 février pour le retrait a été suivie à plus de 96 % à Fresnes : « Nous sommes le 26 mars. La date limite pour dire que vous n'appliquez pas en 2013, c'est le 31 mars. Il reste cinq jours. Il y a deux voies : celle de la cécité et de la surdité, et celle de la raison. Vous ne pouvez imposer cette réforme contre tous les enseignants de votre ville. »

“Si on s'unit, on peut faire tomber des murs”

Le 28 mars, les enseignants de Fresnes sont en grève à 97 %.

Dans la matinée, Jean-Yves Le Bouillonnet, maire de Cachan, où la grève est importante, annonce qu'il reporte à 2014.

Dans la manifestation de l'après-midi à Paris, les enseignants d'autres communes du département, particulièrement ceux de Cachan, décident de venir épauler leurs collègues de Fresnes qui se rendent au conseil municipal avec les parents. A 21 heures, le maire de Fresnes annonce devant 250 parents et enseignants qu'il renonce à appliquer le décret et son projet en 2013.

Un enseignant remarque : « C'est une première victoire, un premier pas. On sait maintenant que si on s'unit on peut faire tomber des murs. Mais on sait aussi que dans les prochains jours, les maires vont vouloir réunir les comités de pilotage de la réforme Peillon. »

Alors, il s'agit d'être clair et de s'unir sur ce qu'on veut : nous ne voulons de la territorialisation de l'école ni en 2013 ni en 2014, le décret doit être abrogé. »

Les Mureaux (Yvelines)

Deux cents enseignants et parents d'élèves envahissent le conseil municipal

Dominique Martin

Aux Mureaux (Yvelines), le jeudi 28 mars, une foule calme et déterminée de 200 parents et enseignants des écoles primaires et maternelles de la ville pénètre dans le hall de l'hôtel de ville.

Depuis l'annonce des projets du ministre Peillon, la mobilisation n'a fait que croître dans la ville et ce d'autant plus que François Garay, le maire des Mureaux, s'est très vite porté candidat pour appliquer le décret modifiant les rythmes scolaires dès la rentrée 2013. Résultat : le 12 janvier, 85 % de grévistes et treize écoles fermées sur vingt-deux ! Dans l'unité avec leurs syndicats SNUDI-FO et SNUipp-FSU, les enseignants exigent le retrait du décret.

Avec les parents, ils demandent au maire de suspendre sa décision d'application dès 2013. C'est ce qu'ils sont venus expliquer ce 28 mars. La salle du conseil municipal est comble, les chaises ne sont pas assez nombreuses : la moitié du public est donc debout autour de l'assemblée des élus.

Après une brève introduction modifiant l'ordre du jour, le maire suspend la séance du conseil afin de

permettre l'expression de la salle. Un directeur d'école, représentant syndical, fait une déclaration et le maire lit deux lettres de groupes de parents de la ville. Puis le conseil municipal reprend son cours.

La salle attentive écoute l'exposé du vœu de la majorité municipale, mais a parfois du mal à garder le silence de mise dans cette situation !

Jean Delarue, conseiller municipal du Parti ouvrier indépendant, est applaudi après son intervention durant laquelle il manifeste son soutien aux parents et aux enseignants et appelle à voter contre l'application du décret.

Des conseillers de la majorité municipale expriment des réserves, mais le maire obtient l'adoption de sa décision d'appliquer coûte que coûte le décret Peillon, s'opposant ainsi au public — qui a levé la main lors du vote contre ! — et à l'immense majorité des enseignants de sa ville et des parents qui n'ont pas renoncé à leurs revendications.

En décidant de passer en force pour appliquer le décret du ministre Peillon, la majorité municipale crée les conditions d'un conflit sur l'école.

Le projet éducatif territorial (PEDT) ne doit pas être validé par le directeur académique pour respecter la volonté majoritaire des enseignants et des parents d'élèves !

En bref

“L'École pourrait bien devenir son propre recours en terme de financement” (Eurydice)

Selon une étude européenne Eurydice, « la France fait partie des pays qui ont réduit leurs dépenses éducatives jusqu'en 2012. »

On sait qu'en gros sur les dix dernières années, la dépense intérieure d'éducation a diminué d'un point de PIB ce qui est énorme.

L'Etat a supprimé 80 000 postes d'enseignants et en même temps gelé les salaires. »

L'étude relève également que « la situation de l'école en France en 2013 est tout à fait exceptionnelle », en pointant notamment le fait que

« l'Etat fait porter aux collectivités territoriales de nouvelles dépenses (la formation professionnelle par exemple ou le périscolaire) alors même qu'il réduit de 5 milliards ses versements à ces collectivités. » On comprend que cela génère de vigoureux frottements... »

Et de conclure : « En axant sa politique éducative sur la création de 60 000 postes, le gouvernement s'est enfermé dans une situation qui apparaît intenable si la situation économique ne se relève pas rapidement. Tôt ou tard, la question de l'efficacité du système et des économies à réaliser là où la dépense est forte, comme en lycée, va se poser. L'école pourrait bien aussi devenir son propre recours en terme de financement. »

Fermetures d'écoles

Selon la même étude, « les deux tiers des Etats européens ont fermé des écoles depuis 2010 ». C'est le cas au Danemark, en Pologne, au Portugal ou en Islande par exemple. Deux pays, le Portugal et la Lettonie, ont changé leur réglementation sur le nombre d'élèves par classe pour faciliter les fermetures. Dans d'autres pays, les gouvernements ont rogné sur les budgets d'entretien des bâtiments ou sur les programmes de construction. L'étude cite, outre le Royaume-Uni, la Pologne, l'Irlande, la Roumanie, la Slovaquie par exemple. Elle indique également que « dans un pays sur trois, les Etats ont diminué le nombre d'enseignants ».



Chronique

INTERNATIONALE

«Ils avaient le revolver et les munitions...»

Dominique Ferré

Chypre a déjà disparu de la « une » de l'actualité... Mais sur place, le plan de la troïka sème misère et désolation.

La « deuxième version » du plan de la troïka, qu'a accepté de mettre en œuvre le gouvernement chypriote, « est pire » que la première, déjà basée sur le hold-up généralisé sur les économies des petits épargnants.

« Nos partenaires ont décidé de détruire les deux plus grandes banques du pays (la banque Laïki, mise en faillite, et la Bank of Cyprus, en voie de restructuration — NDLR). (...) Le résultat est que les pertes seront plus importantes pour la population. (...) Ils avaient le revolver et les munitions, nous n'avons rien. »

Au fait, qui dresse cet acte d'accusation contre la dictature de la troïka et sa politique de destruction, qui menace tant les droits ouvriers que la forme la plus élémentaire de souveraineté nationale, dans les colonnes du *Monde* (2 avril) ? C'est Georges Vassiliou, qui fut président de la République de Chypre de 1988 à 1993, puis négociateur en chef pour l'adhésion de Chypre à l'Union européenne (2004), et qui reste « une voix très écoutée dans la vie politique chypriote » (dixit *Le Monde*).

Georges Vassiliou est membre du parti « communiste » AKEL, parti membre de la « Gauche européenne », qui était au pouvoir jusqu'en février 2013. Vassiliou, d'ailleurs, défend le bilan du gouvernement de « gauche » qui, en juillet 2012, appelant à l'aide les bailleurs de fonds pour renflouer les banques, avait alors « anticipé sur les contreparties qui seraient demandées (par la troïka — NDLR) en commençant à mettre en œuvre un certain nombre de mesures : baisse des salaires, réforme du marché du travail, privatisations... » Ainsi ce gouvernement de « gauche » a « anticipé » les exigences de la troïka.

Cette politique n'a non seulement pas empêché le nouveau plan de dévastation, mais a fourni à la troïka les munitions lui permettant de mettre un revolver sur la tempe du peuple chypriote. Y a-t-il une autre issue que la rupture avec cette dictature de la troïka, en préservant l'indépendance de nos organisations, comme l'ont affirmé 164 militants de toute l'Europe réunis à Tarragone ?



Lisbonne, le 15 mars 2013 : manifestation des fonctionnaires à l'appel de leurs syndicats contre les mesures d'austérité du gouvernement.

Photo AFP

Portugal : à la veille de l'anniversaire du 25 avril 1974

Le 15 mars dernier, dans le meeting d'ouverture de la conférence de Tarragone, le camarade Aires Rodrigues, ancien député à la Constituante, a résumé en quelques phrases la situation de la nation portugaise. Rappelons que lors des élections de 2011, les deux partis de la droite (le PPD et le CDS) et la direction du PS s'étaient engagés par leur signature, un mois avant les élections du 5 juin, à appliquer le mémorandum dicté par la troïka.

Correspondant

Selon Aires Rodrigues, « ce mémorandum, avec toutes les mesures brutales qu'il concentre contre la classe ouvrière, cherche à la détruire, ainsi que tous les droits sociaux durement acquis après quarante-huit années de dictature, droits inscrits dans la Constitution issue de la révolution d'avril 1974 sur le terrain de la santé, de l'enseignement, de la protection sociale, de la fonction publique. La mise en place des plans successifs d'ajustement vise à démanteler toute l'œuvre sociale et démocratique de la révolution. »

Mais la résistance des travailleurs et du peuple portugais, les mouvements successifs des masses et, dernièrement, les manifestations qui ont déferlé le 2 mars dans toutes les villes du Portugal, rassemblant un million de travailleurs et de citoyens, ont montré la disponibilité de toutes les couches opprimées de la société pour mettre à bas cette politique de destruction et chasser le gouvernement qui l'applique.

Dans son exposé, Aires Rodrigues a expliqué que cette explosion des masses est accompagnée de grèves dures dans toute une série de secteurs, notamment chez les dockers, grève qui s'est développée pendant quatre mois et a réussi à bloquer la privatisation des ports. La même situation s'est développée chez les travailleurs de la TAP, dont la grève dans l'unité de tous les syndicats a porté un coup d'arrêt au démantèlement de la compagnie aérienne nationale.

UNE IMPASSE POLITIQUE TOTALE

A peine deux ans après les élections, le gouvernement portugais a réussi

à se mettre à dos toutes les couches de la population, y compris sa base traditionnelle, la petite bourgeoisie urbaine et paysanne. Mais dans le cadre de l'Assemblée de la République, aucune alternance ne semble possible. C'est ce que constatent les principaux journaux de la bourgeoisie qui demandent que la situation soit débloquée, au besoin par un accord de coalition avec le PS. Mais la majorité des militants, y compris une bonne partie des responsables au plus haut niveau du PS, comme l'ex-président Mario Soares, s'opposent à un gouvernement de coalition en exigeant le départ du gouvernement.

C'est dans cette situation que le secrétaire général du PS, Antonio José Seguro, a annoncé la présentation d'une motion de censure après les fêtes de Pâques, notamment parce que le Tribunal constitutionnel a indiqué qu'il se prononcerait contre le budget 2013, qui n'a pas encore été adopté.

Mais dans le même temps, le 20 mars 2013, Seguro a envoyé une lettre à la troïka et aux vingt-six ambassadeurs des autres pays de l'Union européenne, dans laquelle il écrit : « Nous respecterons tous les engagements internationaux signés par la République portugaise. » Cette manœuvre de Seguro n'offre évidemment aucune issue positive aux exigences de la majorité travailleuse du pays.

A LA VEILLE DU 25 AVRIL

Pour le 39^e anniversaire de la révolution portugaise, de nouvelles manifestations sont annoncées qui, dans les conditions actuelles, auront sans aucun doute un caractère particulier. En témoigne le débat qui s'est déroulé le 16 mars, lors de l'as-

semblée générale de l'Association du 25 Avril (« A25A »), composée d'officiers et de sous-officiers qui ont participé au coup d'Etat qui a chassé le dictateur fasciste Salazar le 25 avril 1974 ainsi que de militants de toutes tendances qui ont participé à la révolution.

« Nous voulons que la population se soulève dans les commémorations du 25 Avril », a expliqué le porte-parole de l'association. Et dans les initiatives prises depuis la dernière assemblée générale, il s'est référé à « l'attitude que la direction de l'A25A a assumée en n'allant pas aux commémorations officielles du 25 Avril à l'Assemblée de la République », ajoutant que « l'A25A constitue un phare d'espoir pour beaucoup de gens, qui attendent que quelqu'un leur montre la voie. Je me suis demandé si l'A25A ne devrait pas mener une campagne de désobéissance civile. Nous allons avoir de fortes convulsions sociales et de la violence dans le pays. Il faut aider les personnes à s'organiser pour éviter des situations non souhaitées. » Et il a annoncé que, parmi les commémorations que le A25A allait organiser le 25 avril, il y aurait deux moments où serait chanté « *Grândola Vila Morena* » (1) : à 0 h 20 (en face de la Radio Renaissance, à l'heure où a été lancé le signal radiophonique pour déclencher le coup d'Etat militaire le 25 avril), et à 18 heures (au Largo do Carmo, à l'heure où Marcelo Caetano s'est rendu).

Un autre participant a déclaré : « Je veux souligner ce qu'a dit le porte-parole de l'A25A sur l'attitude dans les commémorations officielles du 25 avril dernier. Je trouve qu'elle était importante, à deux niveaux : elle est une pierre jetée dans la mare, obligeant les partis — en particulier ceux

qui se disent de gauche — à se définir par rapport à elle ; deuxièmement, pour avoir constitué un point d'appui pour les mobilisations qui ont eu lieu ensuite. Je ne sais pas si l'A25A a déjà été invitée à participer aux commémorations officielles cette année. Mais, si tel était le cas, je pense que la réponse ne peut être à nouveau que "non", car la subordination à la troïka et à l'illégitimité de l'Assemblée de la République et de ce gouvernement sont chaque fois plus grandes. »

Sur cette question, le rapporteur a été très clair : « Aujourd'hui, je regarde le gouvernement comme mon ennemi et non comme un adversaire. »

Et sur les commémorations officielles du 25 Avril, le rapporteur a ajouté : « S'ils étaient des experts, ils n'inviteraient pas cette année l'A25A ! » A la fin des travaux de l'assemblée générale, le président de la tribune a affirmé : « Personne n'apparaît pour prendre en mains la situation d'agitation sociale qui vient. » Un autre participant a indiqué : « Ce gouvernement doit être accusé d'homicide (accusé en particulier des nombreux suicides qui ont eu lieu). » Sans nul doute, les travailleurs et la population utiliseront cet appel de l'Association du 25 Avril pour centraliser leur action, exigeant la chute du gouvernement et le retrait des plans d'ajustement imposés par la troïka. Et pour cela, l'unité de la classe ouvrière avec ses organisations CGTP et UGT, est à nouveau la question majeure.

Le 29 mars 2013 ■

(1) Chanson qui marqua le début de la révolution d'avril 1974.

AFRIQUE DU SUD

L'indépendance syndicale
au cœur de la situation

Octobre 2012, mineurs en grève.

François Forgeue

L'Afrique du Sud est brièvement revenue à la « une » des médias car c'est dans l'une des principales villes du pays, Durban, que s'est tenue une réunion au sommet du groupe dit des « BRICS » (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). Cette réunion ne s'est conclue par aucune décision concrète, ce qui n'a rien d'étonnant, compte tenu de la nature différente et des situations diverses des différents pays que l'on a ainsi rassemblés. Mais elle aura permis, au président de l'Afrique du Sud, Jacob Zuma, l'espace d'un week-end, de mettre au second plan les problèmes de plus en plus aigus qui menacent la stabilité de son régime.

Stabilité qui est demeurée incertaine depuis la grande grève des mineurs noirs, commencée à Marikana, et qui s'était étendue à tous les secteurs malgré la tentative de la briser par la force : la police du gouvernement Zuma avait, le 16 août 2012, ouvert le feu sur un rassemblement de mineurs, tuant près de quarante grévistes...

C'est dans ce climat, également marqué par des grèves importantes parmi les travailleurs agricoles et dans d'autres secteurs, comme les transports, que la crise politique s'approfondit.

Le gouvernement de l'Afrique du Sud est un gouvernement de l'African National Congress (ANC), auquel participent le Parti communiste sud-africain et des représentants de la principale centrale syndicale du pays, la Cosatu.

Comme l'écrit dans une correspondance le camarade Lybon Mabasa, président du Socialist Party of Azania (SOPA) : « Le cœur du problème se trouve dans le fait que la Cosatu reste subordonnée à la politique qui résulte de ses accords tripartites avec le gouvernement et avec le patronat (...). La situation est devenue plus critique après le massacre de Marikana, quand les ouvriers ont rejeté la direction du NUM (syndicat des mineurs affilié à la Cosatu) qui a adopté des positions plus proches de celles de patrons que des ouvriers et de leur lutte. »

Le camarade Mabasa explique que les mineurs en grève ont constitué leur propre organisation, l'AMCU, à laquelle ont adhéré un grand nombre de mineurs. Il ajoute : « Cette décision a eu un effet d'entraînement, et aujourd'hui, la confédération autrefois la plus forte souffre de

graves attaques de la part de ses propres adhérents (...). Ainsi, quand la Cosatu a demandé aux ouvriers agricoles de reprendre le travail après qu'elle a signé un accord avec le patron et le gouvernement, les ouvriers n'en ont tout simplement pas tenu compte et ont poursuivi leur grève. »

La crise se manifeste aujourd'hui dans les sommets même de la Cosatu. Sans mettre en cause directement la direction de l'ANC, le secrétaire général de la Cosatu, Zwelinzima Vavi, insiste sur le fait que les alliés de la Cosatu doivent la respecter et sur son indépendance. Ces déclarations ont provoqué en retour de vives attaques de la part des partisans inconditionnels du gouvernement et du président Zuma.

Le développement le plus important, c'est que l'un des principaux syndicats de la Cosatu, la Numsa, le syndicat des métallurgistes, s'est porté en avant pour défendre Vavi.

Comme l'écrit le camarade Mabasa : « La Numsa est même allée encore plus loin que les critiques de Vavi, rejetant les décisions de la direction de la confédération qui avait adopté un plan national de développement conforme aux exigences du patronat et des puissances financières, élaboré, entre autres, par Cyril Ramaphosa, dirigeant du Num, mais surtout l'un des principaux actionnaires de la multinationale minière, devenu vice-président de l'ANC. Le secrétaire général de la Numsa, Irvin Jim, a été au premier rang, non seulement pour défendre Vavi, mais pour critiquer la politique de la direction de l'ANC et du Parti communiste sud-africain, d'alignement sur les exigences des grandes multinationales. »

Lorsque le régime politique de l'apartheid s'est effondré en 1994, le compromis qui a été négocié, en particulier sous la houlette de l'impérialisme américain, laissait entre les mains des capitalistes — et notamment des grandes multinationales — l'essentiel des richesses du pays. En Afrique du Sud, les exploiters capitalistes s'identifient largement avec la minorité blanche qui dominait au temps de l'apartheid. La crise qui s'approfondit au sein du mouvement ouvrier exprime le fait que le mouvement de la classe ouvrière — et d'abord la grève des mineurs — a définitivement ébranlé les bases sur lesquelles repose le gouvernement de l'ANC.

TUNISIE

“Pour qui travaillez-vous,
pour le FMI ou le peuple tunisien ?”
(un député au ministre des Finances)

Les missions d'experts du FMI se succèdent à Tunis. L'objectif : faire adopter le plan d'austérité que l'agence financière a concocté pour la Tunisie.

Correspondant

Le plan du FMI n'est ni plus ni moins qu'un nouveau programme de guerre contre le peuple tunisien, visant à donner libre cours aux investissements financiers sur le champ de ruines de la protection sociale des travailleurs.

AINSI LE FMI PRÉCONISE-T-IL DE :

- supprimer graduellement le système de compensation pour réduire les moyens de la Caisse de compensation. Cette mesure, appliquée en 1983, s'est traduite par le doublement du prix du pain et des produits céréaliers. Les manifestations qui ont soulevé tout le pays contre ces mesures ont entraîné la mort de plus de cent citoyens ;
- maîtriser les augmentations salariales

et les recrutements dans la fonction publique ;

- augmenter la pression fiscale ;
- réformer le régime de Sécurité sociale et des retraites ;
- libéraliser le secteur bancaire ;
- limiter le soutien de la Banque centrale de Tunisie à l'économie ;
- engager des réformes libérales.

Une grande partie des ressources de l'Etat est absorbée par le remboursement de la dette publique qui dépasse aujourd'hui les 60 % du PIB. Le secrétaire d'Etat aux Finances évoque l'accord avec le Fonds monétaire international (FMI) sur l'agenda des réformes structurelles. Pour qui travaille le ministre des Finances ? C'est la question que lui adresse la députée Mabrouka M'Barek : « M. Besbes, rappelez-moi pour qui vous travaillez ? Le peuple tunisien ? Non, le FMI bien sûr ! Alors,

dites à vos employeurs que le peuple tunisien est souverain. »

Pendant ce temps, les grèves se sont multipliées ces derniers mois. La grève des centres d'appels du géant français Téléperformance, qui emploie plus de 5 000 jeunes diplômés pour des salaires qui ne dépassent pas les 500 dinars (250 euros), entamée le 1^{er} avril, se poursuit. Les revendications de salaires, de statut et d'une convention sur l'évolution des carrières sont au centre des exigences des employés. L'Union générale tunisienne du travail (UGTT) appelle à une manifestation le 2 avril devant le siège de Téléperformance, à Tunis. Cette grève, comme toutes celles qui s'organisent tant dans le secteur public que dans le secteur privé, sont les réponses directes aux plans drastiques que le FMI veut imposer au peuple tunisien.

ÉGYPTE

Une des raisons majeures
du soutien des Etats-Unis aux Frères musulmans

Correspondant

Avant leur arrivée au pouvoir, les Frères musulmans rejetaient l'accord de paix israélo-égyptien de Camp David de 1979. Leur plate-forme électorale de 2010 (chapitre IV) exigeait l'annulation de « tous » les accords de normalisation avec l'Etat d'Israël. Aujourd'hui, ils en respectent scrupuleusement les termes et font même mieux que Mubarak, le dictateur déchu.

En 2008, quand l'armée israélienne a soumis Gaza à un déluge de bombes pendant vingt-deux jours, Mubarak, complice de l'attaque israélienne, a verrouillé le poste frontière de Rafah, empêchant la population civile de fuir les bombardements.

Depuis sept ans, l'enclave palestinienne est soumise à un blocus par air, mer et terre. En outre, un accord, signé en 2005, pour un an, entre l'Etat d'Israël, l'Autorité palestinienne et l'Union européenne, avait fixé les conditions des passages entre Gaza et l'Egypte. Bien qu'il soit échoué, les restrictions restent en vigueur : seules les personnes ne figurant pas sur la liste noire de Tel-Aviv sont autorisées à traverser le poste frontalier de Rafah, sous contrôle égyptien, mais pas les marchandises. Celles « approuvées » par les Israéliens, et uniquement celles-ci, sont autorisées à traverser le poste de Karem Abou Salem, sous contrôle israélien (Kerem Chalom). Et sept ans après, les généraux égyptiens et les Frères musulmans continuent d'appliquer ces restrictions. Seule exception : les matériaux de construction venant du Qatar promis par l'émir Hamad bin Khalifa lors de sa visite dans la bande de Gaza en octobre dernier.

Pour réduire les effets dévastateurs du blocus israélien, des centaines de tunnels souterrains ont été creusés, qui relient les parties palestinienne et égyptienne de Rafah. Vital pour les 1,7 million de Gazaouis, ce réseau de tunnels permet l'importation d'environ 30 % des produits essentiels dont les habitants ont besoin. Au nom du léger assouplissement du blocus israélien contenu dans l'accord de cessez-le-feu conclu fin novembre 2012 entre



« Nous préserverons les traités et chartes internationaux », avait déclaré le président Mohamed Morsi, membre des Frères musulmans, dans son premier discours retransmis à la télévision, après son élection en juin 2012.

le Hamas et l'Etat d'Israël, sous l'égide du président égyptien Morsi, plusieurs dizaines de tunnels ont été détruits sur ordre des autorités égyptiennes. « Nous ne voulons pas voir ces tunnels utilisés pour faire passer des gens ou des armes, car cela menacerait la sécurité de l'Egypte », a déclaré Essam Haddad, conseiller du président Morsi pour les questions internationales.

Et depuis le 3 février, les forces armées égyptiennes ont relancé les démolitions de tunnels. Beaucoup d'entre eux ont été inondés avec des eaux usées (une technique mise au point récemment par les Israéliens). Plus de 400 tunnels ont été détruits jusqu'à présent, selon des sources militaires citées par les médias locaux, et nul ne sait où l'armée égyptienne va s'arrêter. Des gradés égyptiens reconnaissent avoir confisqué de grandes quantités de marchandises (acier, ciment, farine, sucre, fruits, ordinateurs.)

Autre dimension du drame qu'infligent les Frères musulmans à la population de Gaza avec la destruction des tunnels : des milliers de Gazaouis qui y travaillent perdent leur emploi, dans un territoire qui compte déjà plus de 30 % de chômeurs. En sept ans, 233 d'entre eux ont perdu la vie, vu la dange-

rosité du travail, dont vingt ont été tués lors des attaques aériennes israéliennes contre le réseau des tunnels. « Nous avons une double peur, explique un Palestinien, nous avons peur de mourir lors d'une inondation soudaine et nous avons peur de mourir de faim si nous perdons nos emplois en raison de la répression égyptienne. »

Un des fondateurs du Hamas, Mahmoud Al-Zahar, n'hésite pas à affirmer que « l'ancien régime (égyptien) était cruel, mais n'avait jamais accepté d'affamer Gaza ». Rappelons que les Frères musulmans ont contribué à la fondation du Hamas en 1987. Pour Mohamed Salmawy, président de l'Union des écrivains d'Egypte, secrétaire général de l'Union des écrivains arabes et chroniqueur à Al Ahram, « les Frères ont réalisé toutes les requêtes d'Israël et des Etats-Unis, plus que Mubarak lui-même d'ailleurs. (...) Les Frères ont réussi à obtenir une promesse du Hamas de ne plus lancer de missiles à l'intérieur d'Israël. Cela a amené les Etats-Unis à considérer Morsi comme un « politicien pragmatique de premier ordre ». C'est pour cette raison d'ailleurs que les Américains soutiennent à présent le régime des Frères » (Al Ahram Hebdo, n° 967, 27 mars au 2 avril)

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

CENTRAFRIQUE

Coup d'Etat

Un coup d'Etat a chassé le gouvernement en République centrafricaine. Selon l'évêque du diocèse de Bangassou, cité dans le quotidien espagnol *El País* (28 mars), les rebelles « sont bien armés et bien habillés. Il doit y avoir des pays puissants derrière eux », et probablement « de riches pays du Golfe ». Ce qui se passe aujourd'hui, selon cet observateur, « rappelle ce qui s'est passé au Mali », lorsque des groupes djihadistes propulsés par le Qatar ont poussé à la sécession du nord du pays.

GRÈCE



Photo AFP

Le Pasok subit une défaite aux élections internes de la confédération syndicale GSEE

Des élections internes viennent d'avoir lieu en Grèce dans la principale confédération syndicale, la Confédération générale du travail de Grèce (GSEE). Suivant les traditions du mouvement syndical grec, différentes listes, représentant les principaux partis politiques du pays, étaient en lice. A noter que le parti « socialiste », le Pasok, c'est-à-dire le parti de Papandréou, toujours membre, avec la droite, du gouvernement qui a mis en œuvre, depuis 2010, la politique de la troïka, perd six sièges au conseil général, la direction exécutive confédérale. A l'occasion de ces élections, la confédération a informé que ses effectifs, qui étaient de 480 000 membres en 2010, sont tombés à 430 000 en 2013, essentiellement du fait des licenciements massifs et des faillites d'entreprises dans le secteur privé, conséquence des « mémorandums » successifs de la troïka.

ANNIVERSAIRE

20 ans

Il y a vingt ans, le 25 mars 1993, était fondée en Roumanie l'Association pour l'émancipation des travailleurs (AEM), partie prenante de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples. Vingt années de combat contre les privatisations-pillages et pour l'unité des travailleurs, mené par l'AEM et son bulletin, *Tribune sociale*. Bon anniversaire et bonne continuation à l'AEM !



Photo AFP

Bolivie : fondation du Parti des travailleurs appuyé sur la COB

Près de mille trois cents délégués, issus d'une centaine d'organisations syndicales affiliées à la Centrale ouvrière bolivienne (COB) et de représentants de groupements politiques (parmi lesquels « La Chispa », groupe sympathisant de la IV^e Internationale), se sont réunis dans le centre minier de Huanuni (Oruro) pour le congrès de fondation du Parti des travailleurs, les 7 et 8 mars 2013.

C'est l'expérience concrète du mouvement ouvrier, après sept ans de gouvernement du Mouvement pour le socialisme (MAS) d'Evo Morales, qui a conduit l'organisation historique de la classe ouvrière bolivienne, la COB, lors de son XV^e Congrès à Tarija, en 2012, à mettre à l'ordre du jour la construction d'un parti qui représente les intérêts de la classe ouvrière et qui lutte effectivement contre l'impérialisme et pour le socialisme. Pendant le congrès, après une intense discussion politique, la déclaration de principes et le programme de gouvernement du nouveau parti ont été adoptés à partir de la fusion de deux documents soumis à la discussion : celui de la commission politique de la COB et celui du syndicat des mineurs de Huanuni, défendu par Miguel Zubieta, camarade qui a déjà dirigé la fédération des mineurs et la Centrale ouvrière départementale (COD) d'Oruro. Des questions comme la nationalisation à 100 % des ressources naturelles (pétrole, gaz, minerais), l'expropriation des grandes

propriétés terriennes, la nationalisation du système bancaire ont été incluses dans le programme.

Les statuts adoptés reconnaissent le droit de formation de regroupements d'opinions au sein du parti. Une direction provisoire de onze membres, désignés par des fédérations syndicales, est maintenant chargée de faire la demande de reconnaissance légale du parti et de préparer une nouvelle rencontre dans un mois afin d'élire une direction nationale.

Une question est ouverte sur les rapports entre les syndicats et le parti, qui devra être réglée dans les développements à venir. Car la viabilité du parti ne peut dépendre d'éventuels changements dans les directions syndicales. Par ailleurs, des dirigeants syndicaux membres du Parti communiste, du Parti ouvrier révolutionnaire (POR), ainsi que du MAS (le parti du président Morales), se sont opposés au processus de constitution du nouveau parti. Les premiers parce qu'ils y voient une « concurrence ». Ceux du MAS parce qu'ils refusent que le mouvement ouvrier se dote d'une représentation politique propre et indépendante vis-à-vis d'un gouvernement, qui, s'il a pris un certain nombre de mesures progressistes, s'est également opposé aux revendications ouvrières portées par la COB.

Toutes ces questions ne manqueront pas de se trouver posées concrètement dans les développements à venir.

Correspondant ■

ITALIE

Impasse politique

Cinq semaines après les élections législatives, faute d'avoir le nombre de voix suffisant pour obtenir la confiance au Sénat, Pier Luigi Bersani, le leader du Parti démocrate, a renoncé à former un gouvernement. Face au refus de Beppe Grillo (Mouvement Cinq étoiles) d'apporter son soutien à un tel gouvernement, l'hypothèse d'un gouvernement « technique » est à nouveau à l'ordre du jour... ou celle de nouvelles élections. Pour sa part, Berlusconi (PDL) se dit prêt à soutenir un gouvernement de coalition avec le Parti démocrate, affirmant : « Au nom de la rationalité et de l'intérêt du pays, on doit trouver une manière de donner naissance à un gouvernement ensemble. » Alors qu'un jeune sur deux est au chômage et que des dizaines d'entreprises ferment chaque jour, Olivier Blanchard, chef économiste du FMI, tire la sonnette d'alarme concernant une possible « réaction des marchés » et un déclassement imminent par l'agence de notation Moody's.

ÉTATS-UNIS

«Le budget américain en état de guerre»

« Selon une étude publiée jeudi 28 mars, les guerres en Irak et en Afghanistan vont coûter aux Etats-Unis de quatre mille à six mille milliards de dollars sur le long terme, et ainsi grever le budget du gouvernement pour les décennies à venir. Selon une spécialiste de l'université Harvard, Linda Bilmes, les Etats-Unis vont devoir s'occuper d'anciens combattants de plus en plus nombreux, environ 2,5 millions, coût qui s'ajoutera au remboursement des emprunts effectués pour faire face à celui des guerres elles-mêmes. Une des conséquences de ces choix budgétaires faits durant les guerres en Irak et en Afghanistan, c'est que les Etats-Unis vont à l'avenir devoir limiter leurs dépenses de personnel, de diplomatie, de recherche et développement, et ils devront revoir certaines initiatives militaires », explique le rapport (*Le Monde*, 29 mars).

UNION EUROPÉENNE

Après Chypre, la Slovaquie ?

C'est ce que prétend le quotidien des « marchés financiers », *La Tribune* (27 mars). « Entré dans la zone euro en 2007, ce pays de deux millions d'habitants, issu de l'ex-Yougoslavie, souffre d'un secteur bancaire malade. Et la pilule de l'austérité n'a pas permis de sortir le pays de la crise. (...) Le principal élément qui inquiète les investisseurs, c'est le secteur bancaire slovène. La Slovaquie n'est certes pas une plate-forme financière comme Chypre ou l'Irlande, mais elle est clairement malade de son secteur bancaire. Ce dernier a une particularité : il est dominé par trois groupes détenus directement ou indirectement par l'Etat. » Et *La Tribune* de se lamenter : « Les banques étrangères sont présentes avec Société générale et Unicredit, mais occupent des parts de marché très restreintes. » Heureusement, « en février 2012, le nouveau Premier ministre conservateur, Janez Jansa, a décidé de faire figure de modèle. Il s'est lancé de son propre chef dans une politique d'austérité sévère : les salaires des fonctionnaires ont été coupés, le marché du travail a été réformé, le système des réformes libéralisé : toutes les recettes de l'austérité des années 2010 y sont passées. Inévitablement, la fragile économie slovène s'est à nouveau effondrée sous les coups de boutoir de la rigueur. »

Et *La Tribune* d'informer que le pays « est placé sous la surveillance des marchés ». On connaît la suite. C'est sans compter, cependant, sur une classe ouvrière qui s'est, durant ces dernières années, mobilisée en masse à l'appel de ses organisations syndicales.

PALESTINE



Photo AFP

«Avez-vous vu le mur de l'apartheid, monsieur Obama ?»

« Etes-vous ici pour la paix ou pour donner à Israël davantage d'armes pour tuer les Palestiniens ? » C'est en ces termes qu'un jeune étudiant « arabe israélien » (c'est-à-dire appartenant à la population palestinienne vivant dans l'Etat d'Israël et représentant 20 % de la population) a interpellé Barack Obama, qui prenait la parole au Palais des Congrès de Jérusalem. « Avez-vous vu le mur de l'apartheid, quand vous êtes arrivé de Ramallah ? », a-t-il eu le temps de dire, dénonçant l'armée israélienne « qui tue mon peuple à Gaza ou en Cisjordanie », avant d'être arrêté. Selon le correspondant du Point.fr qui assista à la scène, Obama « préférera en rire », se félicitant de la présence d'un « perturbateur ».